Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé **[1]**

Arrêté du 25 février 2019 portant autorisation d'ouverture de formations préparant au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé

Journal officiel lois et décrets - N° 0062 du 14 mars 2019

L'INSHEA figure parmi les établissements ayant reçu pour une durée d'un an (à compter du 1er septembre 2018) l'autorisation de préparer au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (ETS).

Consulter l'arrêté (Légifrance) [2]

Liens

[1] https://www.inshea.fr/fr/content/dipl%C3%B4me-d%C3%A9tat-d%C3%A9ducateur-technique-sp%C3%A9cialis%C3%A9-0

[2] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038226957&dateTexte=&categorieLien=id